

RECONNAÎTRE LA VIOLENCE

Aide-mémoire

Une personne issue de la diversité sexuelle et de genre pourrait vivre des violences dans une relation intime. Ces violences peuvent prendre différentes formes. Elles peuvent parfois être liées à son identité de genre ou à son orientation sexuelle, même lorsque l'autre partenaire s'identifie également comme une personne faisant partie de la diversité sexuelle et de genre.

Se sentir en sécurité est un droit fondamental

Toute personne a le droit de se sentir en **sécurité** dans les différentes sphères de sa vie, y compris dans ses relations intimes. Toute personne a également le droit de ne pas vivre de la discrimination en raison de traits personnels, comme son orientation sexuelle, son identité de genre ou son expression de genre. Ce sont des droits fondamentaux reconnus par la Charte des droits et libertés de la personne.

Quand ces droits ne sont pas respectés, une personne peut se retrouver dans une situation de violence.

La violence entre partenaires intimes peut prendre différentes formes

La violence entre des partenaires intimes va plus loin que les tensions ou les chicanes de couples. Elle peut prendre **différentes formes** et se manifester de différentes façons (plusieurs exemples sont présentés à la page suivante).

La violence peut avoir lieu **durant** une relation intime, ou **après** la fin d'une relation intime. Elle peut aussi avoir lieu **avant** qu'une relation intime s'installe.

Toutes les situations de violence sont importantes et doivent être prises au sérieux.



DES RESSOURCES EXISTENT

Il n'est pas toujours évident d'identifier une situation de violence.

Des ressources existent pour aider des personnes ayant vécu de la violence à faire ce cheminement. Elles peuvent aussi les aider à trouver des outils d'aide et des stratégies qui répondent à leurs besoins.

Certaines ressources accompagnent aussi des personnes qui ont perpétré de la violence dans leur relation.

Les personnes qui vivent une situation de violence et souhaitent obtenir de l'aide peuvent consulter le [Répertoire d'Interligne](#).

Quelques exemples de violence

Violence psychologique	<ul style="list-style-type: none">• Isoler l'autre partenaire de son entourage,• Menacer de révéler son orientation sexuelle,• Invalider son identité de genre (par exemple, mégenrer l'autre partenaire ou utiliser un « <i>deadname</i> »),• L'empêcher de pratiquer sa religion,• Ne pas respecter des limites personnelles clairement mentionnées (ex. parler d'un sujet que l'autre personne a mentionné ne pas vouloir aborder, imposer sa présence alors que l'autre partenaire a demandé à avoir un moment d'intimité),• Critiquer, mépriser ou refuser de reconnaître sa bisexualité,• Faire des commentaires rabaissants sur son poids, sa pilosité, son adhésion (ou non) aux stéréotypes de genre ou son corps,• Manipuler, consciemment ou non, l'autre partenaire pour l'amener à remettre ses perceptions en question (détournement cognitif).
Violence sexuelle	<ul style="list-style-type: none">• Insister ou faire du chantage pour que l'autre personne participe à une activité sexuelle avec laquelle elle n'est pas à l'aise,• Forcer physiquement l'autre partenaire à participer à une activité sexuelle,• Partager des images intimes de l'autre partenaire sans son consentement (ou menacer de le faire),• Ne pas respecter des limites que les partenaires avaient établies avant l'activité sexuelle (par exemple, ne pas respecter un mot de sécurité ou ne pas utiliser de condom alors que c'était une condition du consentement de l'autre partenaire),• Faire des commentaires à connotation sexuelle désobligeants envers l'autre partenaire.
Violence économique	<ul style="list-style-type: none">• Contrôler les dépenses de l'autre partenaire,• Utiliser sa carte de crédit sans son accord,• L'empêcher d'avoir accès ses cartes de crédit ou ses documents d'identité (par exemple, le passeport, les documents d'immigration, le permis de conduire),• Lui interdire de travailler.
Violence physique	<ul style="list-style-type: none">• Bousculer l'autre partenaire,• Séquestrer l'autre partenaire,• Restreindre la mobilité de l'autre partenaire (si l'autre partenaire est en situation de handicap),• Empêcher l'autre partenaire de dormir,• Frapper un mur,• S'en prendre à un animal de compagnie.

L'information juridique contenue dans ce guide est valide en date de mars 2024. L'information contenue dans ce guide s'applique uniquement au Québec et ne doit pas être considérée comme un avis juridique. Ce guide peut être reproduit et utilisé à des fins non commerciales. Il doit être utilisé dans son format original, sans modifications. Il demeure la propriété d'Éducaloi. © Éducaloi, 2024